



La Lettre Treffléanaise

www.trefflean.com

MAIRIE DE TREFFLÉAN PLACE DE LA GIETTAZ - TEL : 02.97.53.27.78

Numéro 101

Lundi 6 juillet 2020

Chères TREFFLÉANAISES, Chers TREFFLÉANAIS,

Comme vous le savez, la crise sanitaire a désorganisé notre quotidien et paralysé le pays. Confinement oblige, la vie économique et familiale a été bouleversée. Grâce au comportement quasi exemplaire de tous, notre Commune n'a pas subi la propagation du COVID 19. L'engagement des mesures drastiques de protection sanitaire a permis d'éviter le pire : gestes barrières, fermeture des structures publiques (sportives, écoles, Mairie, cantine, ALSH...). Depuis le 11 mai, la vie reprend, l'économie est relancée, les entreprises sont à l'œuvre au Foyer de vie, sur la RD 116, voirie, etc. **Toutefois, le virus est toujours là. Nous devons rester extrêmement vigilants et ne surtout pas négliger les gestes de la protection individuelle et collective.** C'est pourquoi, en conscience, j'ai pris toutes les décisions pour protéger les plus fragiles et faire en sorte que la «deuxième vague» (qui pourrait survenir) ne touche pas les TREFFLÉANAIS. Chacune et chacun doit se protéger pour protéger les autres.

Lors des élections municipales du 15 mars dernier, vous aviez le choix entre deux listes de candidats. La démocratie a fonctionné dans des conditions adaptées. Vous avez largement voté pour l'équipe «L'avenir de TREFFLÉAN avec vous» que j'ai eu l'honneur de conduire. Avec près de 76 % des suffrages, cette belle confiance nous oblige et m'oblige. Merci à vous ! Entouré de tous les élus, anciens et nouveaux, je poursuivrai, sans relâche ma mission au service de l'intérêt général. Je continuerai de porter les projets d'équipements de notre territoire en lien avec l'État, la Région, le Département, l'Agglomération et l'ensemble des TREFFLÉANAIS. Notre Commune est attractive, elle poursuit son développement au bénéfice de tous.

Le dossier de construction du nouveau restaurant scolaire avance bon train. Les travaux démarreront en fin d'année, pour une livraison au premier semestre de 2022. C'est un projet nécessaire, ambitieux et structurant.

Après la remise en état des réseaux souterrains et l'enfouissement des diverses lignes aériennes, les travaux d'aménagements de sécurité sont en cours sur la RD 116. Le Département terminera cet important chantier par la pose de l'enrobé, fin juillet pour la partie Nord (Z.A, église) et fin septembre pour la partie Sud (Kermaria). Ainsi, cet axe sera apaisé....

Le transfert des eaux usées, à partir du stade et de BIZOLE, vers la station d'épuration du SAINDO (Commune de THEIX-NOYALO) a repris et avance normalement.

Tous ces chantiers impactent la circulation des véhicules. Chacun doit comprendre leur nécessité et respecter les déviations. Beaucoup d'automobilistes s'affranchissent du respect de la vitesse en centre bourg, dans les villages comme en campagne. Ils mettent la sécurité de tous en danger. La seule solution serait-elle de verbaliser comme c'est, parfois, le cas ? La responsabilité et le bon sens doivent faire cesser les incivilités routières pour éviter les drames.

Au seuil de cet été et au nom du conseil municipal, je vous souhaite de très belles vacances en famille et entre amis.

Bien à vous.

Claude LE JALLE.

Maire de TREFFLEAN.

SOCIAL

Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant.

Besoin d'un lieu d'écoute et d'échange autour de la parentalité des enfants de moins de 6 ans, venez au LAEP. C'est aussi un espace de jeux adapté aux jeunes enfants (gratuit et anonyme). Ce lieu itinérant se déplace sur les communes d'Elven, Saint-Nolff, Monterblanc, Treffléan, Sulniac, Trédion. Les familles peuvent aller sur la commune de leur choix.

Les séances débuteront à partir du 10 septembre 2020 à Elven.

Planning disponible dans les mairies et sur les sites de chaque commune.

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

• **Horaires d'été** : Mercredi de 15 h à 17 h 30 du 8 juillet au 26 août inclus.

• **Réseau des médiathèques du Golfe** : La médiathèque de Treffléan entrera dans le réseau des Médiathèques du Golfe début septembre au sein du pôle jaune, aux côtés des médiathèques de St Nolff, Elven et Trédion.

Les adhérents auront la possibilité d'emprunter et de se rendre dans ces 4 médiathèques.

Un nouveau site Internet permettra de réserver ou de prolonger ses livres de chez soi.

Un temps d'information ouvert à tous est prévu le mercredi 16 septembre à partir de 18 h 30 dans la salle du conseil municipal.

• **Nouveautés !!!**

Une centaine de nouveaux livres vous attendent !! BD, romans, documentaires, livres pour enfants, etc.

• **Protocole sanitaire :**

- Les retours de documents se font dans le hall d'entrée
- Le port du masque est obligatoire dans la médiathèque à partir de 11 ans
- Le gel hydroalcoolique à disposition est obligatoire avant d'entrer

Nous vous donnons rendez-vous en septembre !

L'équipe de bénévoles de la médiathèque

Communiqué RIPAM (Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles)

À compter du mardi 7 juillet le bureau du RIPAM sera de nouveau ouvert au public. Les animatrices pourront donc recevoir sur rendez-vous les familles et les assistantes maternelles qui le souhaitent, aux horaires habituels d'ouverture, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 00.

Le bureau se situe à la maison de l'enfant de Saint-Nolff. Vous pouvez contacter les animatrices au 02 97 45 58 66.

Merci de bien vouloir vous munir d'un masque et de votre propre stylo lors des RV au bureau.

Les matinées d'éveil, proposées aux assistantes maternelles, sont quant à elles toujours annulées et ce, jusqu'à la rentrée de septembre.

École publique Les Korrigans

M. Le Cunff, directeur d'école publique les Korrigans, vous accueillera dans l'école pour toute nouvelle inscription :

- **Le lundi 24 août et le jeudi 27 août** de 14 h à 18 h
- **Le lundi 31 août**, jour de prérentrée des enseignants, de 9 h à 17 h.

L'école sera également ouverte tous les matins du lundi 24 au vendredi 28 août durant le stage de réussite. N'hésitez pas à appeler l'école si vous avez des questions.

Pour les élèves déjà inscrits dans l'école, il n'est pas nécessaire de procéder à une réinscription.

En dehors de ces horaires, vous pouvez prendre rendez-vous en écrivant à l'adresse **ec.0561501c@ac-rennes.fr** ou en appelant au 02.97.53.21.79

La rentrée scolaire est prévue le **mardi 2 septembre 2020** à 8 h 45 pour tous les élèves de l'école.

De nombreux projets animeront la vie de l'école le Korrigans pour l'année prochaine :

- Projet environnemental en collaboration avec l'école Nicolas Hulot de Branféré avec la demande du label ECO-ECOLE
- Un projet artistique avec Christophe BONCENS, auteur et illustrateur. Les élèves réaliseront des fresques, ainsi des Korrigans pourront très prochainement danser sur les murs de l'école.
- Une classe de découverte sur le thème des contes et légendes dans la forêt de Brocéliande.
- La réalisation d'un spectacle avec un musicien professionnel agréé.

Un film a été créé par les parents d'élèves de l'école afin de remplacer les portes ouvertes qui ont été annulées à cause du confinement. Vous pouvez trouver ce film sur notre site : **www.ecoletrefflean.toutemonecole.fr** dans la rubrique «film portes ouvertes».

École privée Saint-Joseph

Inscriptions année scolaire 2020-2021

La directrice, Mme Katia Noblet, se tient à la disposition des familles qui souhaitent découvrir l'école, inscrire leur(s) enfant(s) pour la rentrée prochaine.

Permanences jusqu'au 10 juillet, puis sur rendez-vous.

Pour toute demande de renseignement, n'hésitez pas à contacter l'école au 02 97 53 20 38 et à consulter le blog de l'école: **<http://ecolesaintjosephrefflean.eklablog.com>**



Les inscriptions et réinscriptions aux transports scolaires pour la rentrée 2020 ont commencé.

Les familles sont invitées à consulter le site Kicéo où elles trouveront toutes les informations :

<https://www.kiceo.fr/actualites/rentree-2020-inscription-reinscription>

Membres de la majorité municipale



Claude LE JALLÉ

Maire

Kerno

ADJOINTS

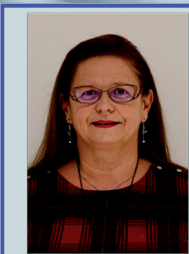


Gwénaél LE FLOCH

1^{er} adjoint

Travaux voirie et
bâtiments, urbanisme et
aménagement

Trévester



Nadine MIGNOT

2^{ème} adjointe

Finances
Marchés spécifiques
Développement
économique

Bélano



Blaise MAYANGA

3^{ème} adjoint

Vie sportive et
Associative

Les Jardins de Bizole



**Bénédicte
BARRÉ-
VILLENEUVE**

4^{ème} adjointe

Vie scolaire - Enfance -
Jeunesse

Bizole

CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS



Bruno BODARD

Environnement
Cadre de vie
tourisme

Le bourg



Stéphane DESILLES

Communication

Les Jardins du Dévêchat



Serge JACOB

Culture

Rangogo



Nicole OGER

Vie sociale
Lien intergénérationnel

Le Trénéhue

CONSEILLERS MUNICIPAUX



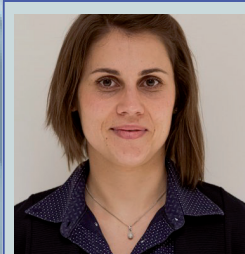
**Lucie BERNARD-
LICOT**

Le Roscoët



Émile CALVAR

Jardins de Salomé



Émilie CARRÉ

Résidence
Sainte Appoline



Patrick CORDUAN

Groëz Cam



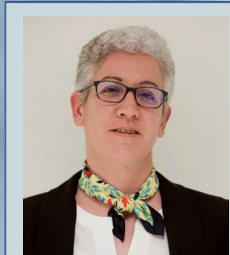
Myriam FORGET

Domaine de Lanvos



**Alexandre
JOANNIC**

Kermelin



**Virginie
LE JULE**

Trévester



**Michel
LOUESSARD**

Le Manglieu

Membres de la minorité municipale



**Jean-François
BRETON**

Le bourg



Christian TALOBRE

Kervenne

Nuisances sonores

Pendant le confinement, certains de nos administrés ont pris la mauvaise habitude de ne pas respecter les plages horaires autorisées pour les travaux extérieurs.

Nous vous rappelons que :

Selon l'arrêté préfectoral de 10 juillet 2014, les habitants «doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.

À cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h 00
- le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.
- les bruits de chantiers (activités des entreprises) sont autorisés entre 7 h et 20 h, les jours ouvrables.

Chiens errants

La présence de chiens trouvés, errant ou en état de divagation, constitue un problème traditionnel et récurrent

Un chien est considéré comme en état de divagation :

- s'il n'est plus sous la surveillance de son maître ;
- s'il n'est plus à portée de voix de son maître ;
- s'il est éloigné de son maître de plus de 100 m ;
- s'il est abandonné ou errant

Il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui, comme pour autrui, un chien en état de divagation s'expose à de nombreux risques, depuis l'accident de circulation à l'empoisonnement. Il peut être également un danger pour les autres, car il pourrait mordre ou attaquer des passants.

N'oubliez pas qu'un maître engage sa responsabilité civile vis-à-vis de son chien.

Si, en votre absence, votre chien attaque une personne ou entraîne des dommages, vous serez directement tenu responsable face à un chien errant l'animal est emmené à la fourrière, le maître est tenu de payer les frais de fourrière pour voir son chien lui être restitué (aux alentours de 100 €) ;

Par ailleurs, et comme indiqué dans l'article R622-2 du Code pénal, laisser divaguer son animal de compagnie est puni par une contravention de 2^e classe, dont le montant peut aller jusqu'à 75 €.

En raison du Covid-19, le traditionnel bulletin municipal prévu courant juin n'a pu se faire. Il est donc remplacé par cette lettre Treffléanaise.

Pour la rentrée, un nouveau document sera édité intégrant les associations (manifestations sportives, culturelles, etc.).

MOT DE LA MINORITÉ MUNICIPALE

Tout d'abord, nous tenons à remercier les électeurs, électrices qui par leur soutien et leur engagement ont permis à Treffensemble d'être représenté au sein du conseil municipal.

Malgré un contexte difficile dû à la crise sanitaire ce premier résultat est très encourageant.

Comme vous l'avez compris, ce contexte particulier, nous a aussi arrêté dans notre élan, nous n'avons pu mener aucune action depuis les élections.

Nous en profitons par la même occasion, pour remercier l'association TREFF'LOISIRS pour ses actions et sa présence permanente durant cet épisode du Covid 19.

(800 masques en tissus fabriqués et distribués, soutien aux personnes âgées).

Nous souhaitons être des interlocuteurs actifs et respectueux de la démocratie locale.

Nous agirons et veillerons pour que Treffléan devienne une commune gouvernée et gérée par ses citoyens.

Aussi par nos actions, nous cheminerons vers une transition écologique et sociale.

Dès la rentrée nous vous proposerons les actions suivantes :

- Fin août, début septembre, une randonnée pédestre familiale autour de Treffléan pour se rencontrer et échanger.
- Nous serons présents aux marchés, avec notre stand autour duquel nous pourrions ensemble échanger nos idées, nos projets.
- Nous vous proposerons des échanges de savoir, de services, de graines....
- Une fête de la soupe sera organisée cet automne.
- Plusieurs conférences pourront être proposées autour des thèmes comme l'écologie, le lien social et l'organisation collégiale et participative.

Notre première action démocratique est d'ouvrir cette page aux citoyens, citoyennes.

Pour cela adressez-nous vos idées et suggestions d'actions à construire ensemble, à l'adresse suivante :

treffensemble@gmail.com

À très bientôt pour agir ensemble.

JF Breton

Christian Talobre

Aujourd'hui, chaque habitant du Sud-Est Morbihan trie en moyenne 55 kg de verre par an.

C'est bien, mais nous pouvons encore faire mieux !

Les bouteilles, pots et bocaux en verre sont recyclables à l'infini. Ce recyclage permet de préserver la ressource naturelle qu'est le sable, de limiter la consommation d'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.



La direction du Patrimoine et du Tourisme de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération organise un concours photos dans le cadre de la candidature au label Pays d'art et d'histoire.

Photographier ce qui constitue selon vous les richesses et spécificités patrimoniales de l'agglomération : un lieu, un paysage, une architecture, une pratique culturelle ou artistique, un savoir-faire...

Ce concours est gratuit et ouvert à toutes et tous.

Regard(s) sur mon territoire du 8 juin au 21 août

<https://www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/regards-sur-mon-territoire>



Impayé de loyers : agissez maintenant, n'attendez pas !

Réagissez dès le premier impayé

En cas de difficulté pour payer le loyer et les charges, qu'il s'agisse d'une situation exceptionnelle liée à des difficultés momentanées dues à la crise sanitaire ou de difficultés plus sérieuses, il est important de contacter rapidement le propriétaire bailleur afin de lui expliquer la situation et de chercher, avec lui, des solutions avant que la dette ne s'aggrave.

Si la loi suspend les expulsions locatives jusqu'au 10 juillet 2020, elle n'interrompt pas la procédure en résiliation de bail, ni celle relative au recouvrement des dettes locatives.

Quelle que soit votre situation, contactez l'ADIL. Elle pourra vous expliquer ce que vous pouvez faire (procédures, services sociaux, aides et accompagnement possibles, etc.) et vous orienter de manière personnalisée vers les différents acteurs pouvant vous aider.

Toujours à la disposition des locataires et des bailleurs

Numéro vert SOS Loyers Impayés 0 805 16 00 75 (gratuit d'un poste fixe)

ADIL du Morbihan : 02.97.47.02.30 adil.56@wanadoo.fr www.adil56.org

